

Les régimes matrimoniaux

Régime légal de la communauté réduite aux acquêts

Avantages	Inconvénients
Les gains et salaires de l'un profitent à l'autre, même si celui-ci n'a pas d'activité rémunérée.	La vente d'un bien immobilier nécessite l'accord des deux époux.
Gestion des biens communs par un seul époux. Signature conjointe pour les actes importants. Egalité de pouvoirs.	Solidarité pour les dettes, même professionnelles.
Le conjoint survivant n'a aucun droits à payer sur la part qui lui revient.	A la dissolution du mariage, tous les biens communs sont divisés en deux.
Les biens reçus par donation ou héritage restent la propriété de celui qui les reçoit.	Régime désavantageux en cas de remariage, surtout en présence d'enfants du premier lit.
Régime protecteur pour l'époux qui ne travaille pas ou dont les revenus sont les plus faibles.	

Régime de la communauté universelle

Avantages	Inconvénients
Avantages fiscaux en cas de décès : les enfants ne payent de droits de succession qu'au second décès.	Les enfants ne bénéficient qu'une seule fois des abattements successoraux.
	Les époux n'ont plus aucun bien personnel. Les héritages reçus pendant le mariage sont communs, sauf clause contraire.
La clause d'attribution de l'intégralité de la communauté permet au survivant de devenir propriétaire de l'ensemble de la communauté, sans avoir à payer de droits de succession (*).	Les dettes sont communes, quelle que soit leur nature ou origine.
	Risques en cas de mésentente des époux ou en présence d'enfants issus d'un premier mariage (la succession peut leur échapper).
	Le conjoint survivant est souvent âgé lorsqu'il reçoit les biens communs.
	En cas de divorce, les patrimoines sont partagés également sans tenir compte de leur consistance originaires.
(*) Cet avantage est amenuisé par l'exonération de droits de succession dont bénéficie le conjoint survivant pour un décès survenu à compter du 22 août 2007.	

Régime de la séparation de biens

Avantages	Inconvénients
Totale indépendance patrimoniale des époux : chacun des époux reste propriétaire de ses biens, gains et salaires.	L'époux qui ne travaille pas ne bénéficie pas des acquisitions faites par l'autre en son propre nom, ni de ses gains et salaires.
Protection du conjoint contre les dettes professionnelles et personnelles de l'autre.	Présomption, sauf preuve contraire, que les biens sont indivis.
Régime très intéressant pour les commerçants, professions libérales et chefs d'entreprise (notamment pendant la phase de création de l'entreprise).	Désavantages pour le conjoint survivant.
	Risque de révocation ou de nullité des donations occultes (achat d'un bien au nom d'un époux avec l'argent de l'autre).

Régime de la participation aux acquêts

Avantages	Inconvénients
Pendant le mariage, avantages du régime de la séparation de biens.	Succession ou divorce difficile à liquider car il y a quatre masses de biens.
A la fin du mariage, chacun profite des enrichissements de l'autre faits pendant le mariage, à l'exception de ceux issus d'une succession ou donation.	Paiement de la dette de participation pour l'époux exerçant une activité professionnelle.
Régime très intéressant si l'un des époux exerce une profession indépendante financièrement risquée.	L'époux prodigue bénéficie des acquêts de l'autre.

